Redon
pays de Bretagne-Sud

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Pays de Redon-Bretagne Sud

Avenant n°2 - Année 2017

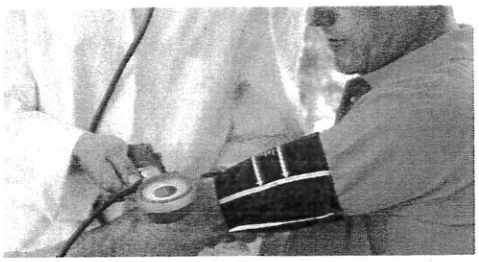

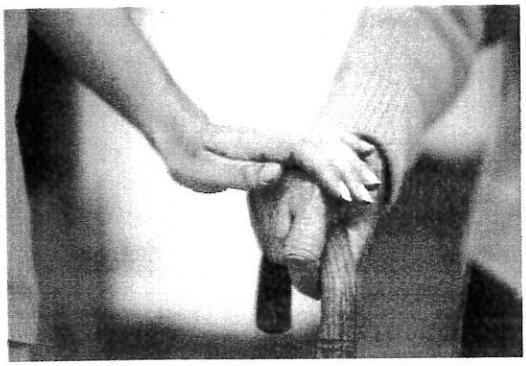

2015

-

2018

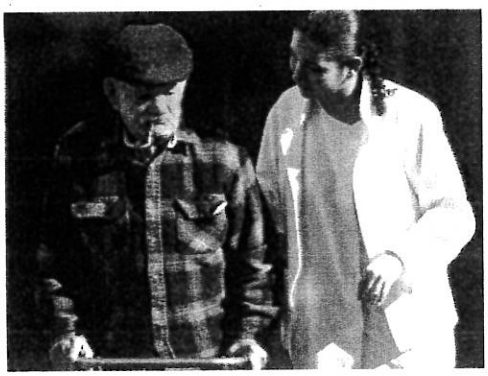

Avenant n°2 – Année 2017

Conformément à l'article 5 du Contrat Local de Santé du Pays de Redon Bretagne - Sud signé le 10 septembre 2015 et sur accord des signataires de l'art.1 – alinéa 1, un avenant à ce contrat est établi.

Le présent avenant est conclu entre :

- Le GIP Pays de Redon - Bretagne Sud, représenté par son Président, Monsieur Jean-François MARY ;
- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, représentée par le Directeur Général par intérim, Monsieur Christophe DUVAUX ;
- L'Agence Régionale de Santé de Bretagne, représentée par le Directeur Général, Monsieur Olivier de CADEVILLE ;
- Le Préfet d'Ille et Vilaine, Préfet de la Région Bretagne, représenté par le Sous-Préfet de Redon, Monsieur Guy Tardieu.

VU le code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-17, L.1435-1,

VU le Contrat Local de Santé du Pays de Redon Bretagne Sud signé le 10 septembre 2015 et notamment l'article 5,

VU l'avis du Comité de Pilotage du Contrat en date du 18 mai 2017,

VU la délibération de l'Assemblée Générale du GIP Pays de Redon-Bretagne Sud en date du 5 septembre 2017, approuvant et validant la signature du présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

1/ L'Article 2 du Contrat Local de Santé du Pays de Redon-Bretagne Sud est ainsi modifié : « Dans le cadre de la loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique (NOTRE), l'ingénierie du GIP est à présent développée à l'échelle des 31 communes constituant la Communauté de Communes du Pays de Redon, au lieu des 43 communes qui composaient le territoire.
Ainsi, les communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de la Gacilly[1] rejoignent le Pays de Ploërmel-cœur de Bretagne doté d'un Contrat Local de Santé et celles de la Communauté de communes du Pays du Grand Fougeray[2] intègrent le Pays des Vallons de Vilaine.
Ces dernières ne sont plus en conséquence dans le périmètre d'intervention du GIP du pays de Redon-Bretagne sud».

1 Ex CC du Pays de la Gacilly, 8 communes : Carentoir, Cournon, Glénac, Quelneuc, La Chapelle-Gaceline, La Gacilly, St-Martin-sur Oust, Tréal

2 CC du Pays du Grand-Fougeray, 4 communes : Grand-Fougeray, La Dominelais, Ste-Anne-sur-Vilaine, St-Sulpice-des-Landes

Tenant compte de cette évolution administrative, le Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé du Pays de Redon-Bretagne Sud qui s'est réuni le 18 mai 2017 prend acte de ce nouveau périmètre d'intervention du Groupement d'Intérêt Public. Cette année 2017 constituant une année transitoire pour le GIP du Pays de Redon-Bretagne sud, les membres du comité actent la possibilité de maintenir les partenariats avec les acteurs des 43 communes avant la formalisation en 2018, d'éventuelles coopérations entre la future Agglomération du Pays de Redon et les pays voisins.

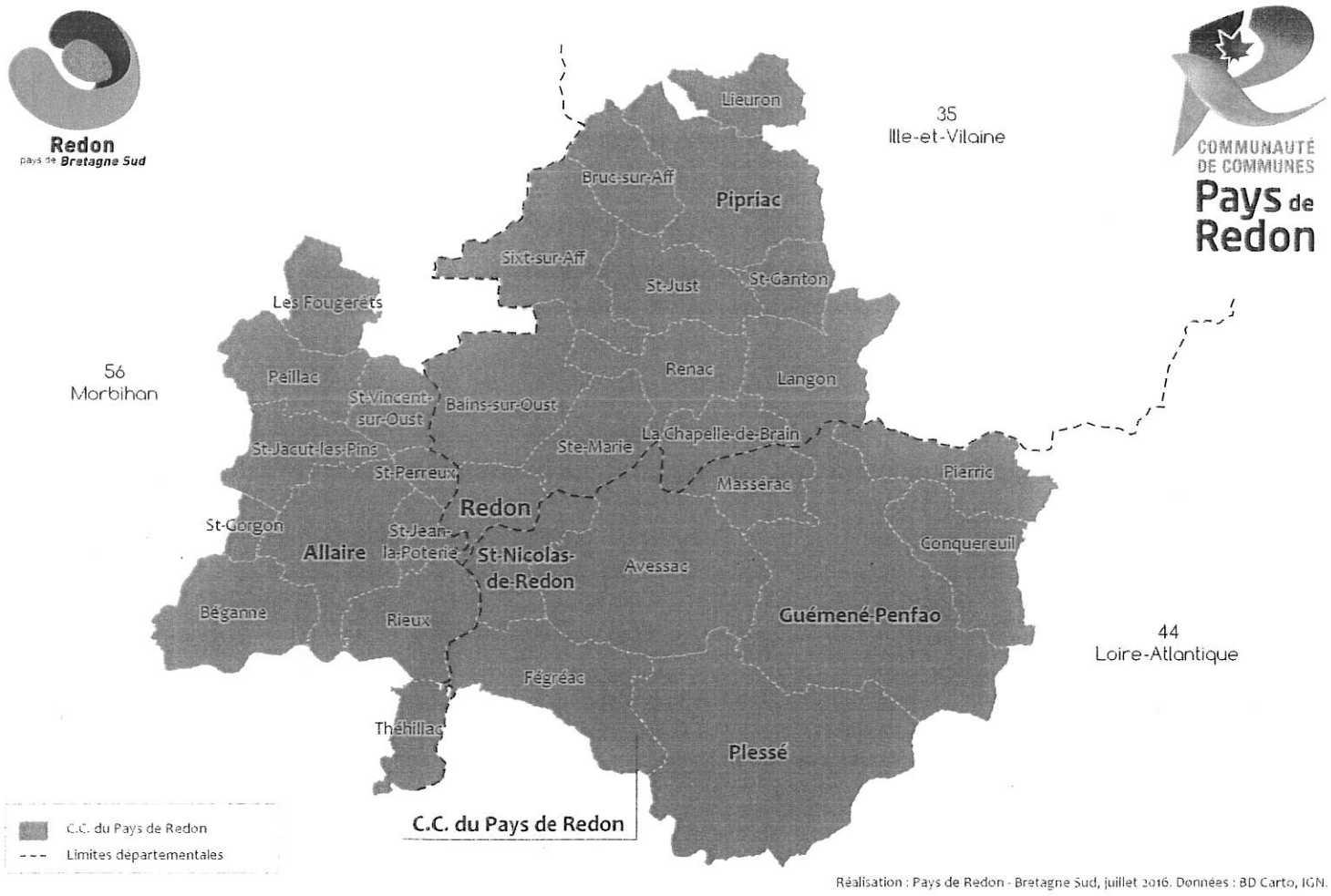

Réalisation : Pays de Redon - Bretagne Sud, juillet 2016. Données : BD Carto, IGN.

2/ L'Article 3 sur les axes stratégiques, objectifs et actions du contrat, intègre deux fiches actions rédigées par le Centre Hospitalier de Redon (n°35 et n°37), validées en tant qu'objectifs à la signature du Contrat Local de Santé.

Elles sont annexees au présent avenant et se déclinent dans l'axe stratégique 3 « Améliorer l'accès aux droits et à la santé » :

- **Action 35**: Favoriser le développement des programmes d'Education Thérapeutique du patient
- **Action 37** : Développer l'offre de soins de spécialité en lien avec les partenaires extérieurs

A Redon, le 2 octobre 2017

Le Président du GIP Pays de Redon-Bretagne Sud,

Jean-François MARY

Le Directeur Général de l'ARS de Bretagne,

Olivier de CADEVILLE

Le Directeur Général de l'ARS des Pays de la Loire,

Pour le Directeur Général,
Le Directeur Général Adjoint,

Docteur Christophe DUVAUX

Jean-Jacques COIFFET

Pour le Préfet d'Ille et Vilaine, Préfet de la Région Bretagne, représenté par Le Sous-Préfet de Redon,

Jacques BANCHERE

Annexe à l'avenant n°2 – Année 2017

Fiches action rédigées :

- Action 35: Favoriser le développement des programmes d'Education Thérapeutique du patient

- Action 37 : Développer l'offre de soins de spécialité en lien avec les partenaires extérieurs

FICHE ACTION N°35	Développer des programmes d'éducation thérapeutique du patient
CONTEXTE	• Recommandation de l'HAS • Projet Régional de santé de Bretagne (2012-2016) • Contrat Local de santé
OBJECTIF GENERAL	- Organiser l'ETP sur le pays de Redon en suscitant les coopérations entre l'ambulatoire et l'hospitalier et le domicile - Informer les acteurs et les patients sur l'offre disponible en ETP sur le pays de Redon en développant un système d'information permettant d'identifier les acteurs et les programmes d'ETP en cours par territoire. - Garantir une offre d'ETP de qualité en associant les patients et les acteurs du social à la définition et la mise en œuvre des actions et programmes
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Proposer des programmes adaptés aux besoins de la population du pays de Redon.
DESCRIPTION DE L'ACTION	Programme sur : - les patients chuteurs. Programme validé par l'ARS Bretagne depuis juillet 2016. - le diabète - Les AVC - les stomies
PUBLIC CIBLE	Patients ayant une ALD et besoin de la population.
SECTEUR GEOGRAPHIQUE	Pays de redon
PORTEUR DE L'ACTION	le CH de Redon
PARTENAIRES	CLIC, Associations, professionnels de la santé, Mutuelle, ARS,..
CALENDRIER PREVISIONNEL	2015
COUT	1 ETP médecin, 1ETP infirmière, 1 ETP aide-soignante, 1 ETP kinésithérapeute, Diététicienne, rééducateur sportif, ergothérapeute.
MOYENS NECESSAIRES	Locaux, mobilier, PC, minibus (pour faire venir les patients isolés) matériel pour les ateliers, moyens de communication,
FINANCEMENT	Sollicitation des appels à projets de l'ARS
CRITERES D'EVALUATION	• Questionnaire de satisfaction à chaque fin de programme par les usagers et les aidants, outil a mettre en place avec les partenaires. Evaluation du programme tous les ans.
SUIVI DE L'ACTION	• Points de vigilance auprès de la population pour répondre a ses besoins. • Etat d'avancement

FICHE ACTION N°37	Développer l'offre de soins de spécialité en lien avec les partenaires extérieurs
CONTEXTE	Cohérence avec les plans et schémas déclinés à une échelle supérieure Projet médical partagé du Groupement Hospitalier de Haute Bretagne (GHT)
OBJECTIF GENERAL	Amélioration de l'offre de soins du territoire
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Identifier les besoins en matière d'offre de consultation et prise en charge spécialisée en consultation, en soins externes ou en hospitalisation, en vue de permettre leur développement au sein du Centre Hospitalier de Redon, en partenariat avec d'autres établissements de santé et le GHT Haute Bretagne. Ce dernier groupement vient conforter les partenariats en faveur de l'accès à ces spécialités et de la fluidification des parcours de soins des patients du pays de Redon
DESCRIPTION DE L'ACTION	Compléter l'offre de soins hospitaliers et de spécialité disponible sur le territoire : - en matière de prise en charge de l'IRC - en matière d'oncologie - en matière d'offre chirurgicale (ophtalmologie, chirurgie vasculaire, orthopédie, etc) - en matière d'offre médicale de spécialités (sur-spécialités de cardiologie, dermatologie, rhumatologie, prise en charge de la douleur, etc.)
PUBLIC CIBLE	L'ensemble de la population résidant dans la zone de chalandise du CHI Redon-Carentoir
SECTEUR GEOGRAPHIQUE	Pays de Redon et Vilaine
PORTEUR DE L'ACTION	Centre Hospitalier de Redon
PARTENAIRES	CHU de Rennes CLCC Eugène Marquis Structures libérales AUB Santé
CALENDRIER PREVISIONNEL	Projet inscrit en continu sur la durée du CLS
COUT	A déterminer selon les différentes consultations
MOYENS NECESSAIRES	Les moyens nécessaires seront à déterminer et préciser en fonction de la mise en œuvre des diverses consultations
FINANCEMENT	Pas de subventionnements spécifiques prévus
CRITERES D'EVALUATION	Installation effective des diverses consultations par spécialité. Nombre de consultations réalisées.
SUIVI DE L'ACTION	